



Appel à projets – exposition 2024

En s'engageant pour la liberté de création et la diversité de ses formes, Amiens Métropole veille à investir les enjeux liés au développement de la filière arts visuels sur son territoire et conçoit les arts et la culture comme leviers de développement, catalyseurs de la création innovante et vecteurs de rayonnement et d'attractivité. Dans l'objectif de contribuer à la structuration de la filière, un Schéma Métropolitain des Arts Plastiques et Visuels a été adopté par le Conseil d'Amiens Métropole en 2022, résultat d'un processus visant à connaître et comprendre l'écosystème artistique, à l'échelle du territoire.

Territoire fertile en création, toutes disciplines confondues, la collectivité veille à renouer avec une ambition pour les arts plastiques et visuels, devant permettre de relancer l'accompagnement et la valorisation des artistes et du geste de création, la professionnalisation, sans omettre le lien fondamental aux publics : la monstration.

Convaincue de l'enjeu de l'éducation du regard à l'art contemporain et de la nécessité de générer des rencontres entre les publics et la création contemporaine, Amiens Métropole souhaite donner à voir et découvrir la production des artistes qui interrogent le temps présent. Inaugurée en 2021, la Galerie Totem répond à cette ambition. Lieu privilégié pour les rencontres, l'espace mis à disposition des artistes contribue à la diffusion et à la valorisation des pratiques et démarches artistiques, dans la diversité des approches et techniques.

Plus qu'une vitrine située en vis-à-vis de la cathédrale, l'espace propose une programmation exigeante et accessible, coconstruite avec les opérateurs culturels de la métropole.

1. UN LIEU : LA GALERIE TOTEM

La Galerie Totem est un équipement culturel métropolitain en régie situé sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame d'Amiens. Offrant un espace de 75 m², la Galerie Totem est accessible gratuitement, du mardi au vendredi de 14h à 19h et le samedi de 14h à 18h.

Le lieu est adapté aux expositions d'art contemporain (murs blancs, éclairage zénithal). Il présente des caractéristiques liées à sa localisation et son affectation d'origine (grandes surfaces vitrées, poteau central...).

2. LA THEMATIQUE DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets constitue un soutien à la diffusion de la création plastique contemporaine et s'adresse aux artistes souhaitant diffuser leurs travaux, dans le cadre d'une exposition collective. Les artistes sont invité.e.s à réagir aux éléments de réflexion proposés :

« Mais la limite a-t-elle une existence véritable en dehors du geste qui glorieusement la traverse et la nie ? »
(Michel Foucault)

3. LE CALENDRIER

Date limite d'envoi des candidatures >> lundi 30 octobre 2023

Sélections des candidats >> novembre 2023

Annonce des résultats >> début décembre 2023

Montage >> du 12 au 15 février 2024

Vernissage >> vendredi 16 février 2024

Exposition des œuvres >> du 16 février au 20 avril 2024

4. LES CONDITIONS

La séquence de monstration présentera entre 3 et 5 artistes, sous le format « exposition collective ».

Honoraires

Chaque artiste sélectionné.e bénéficiera pour sa participation d'une allocation de 1 500,00 euros TTC

Cette somme comprend

Ø Rémunération (honoraires, droits de reproduction, représentation et d'exposition) : 1000,00 euros TTC

Ø Les défraiements sur les temps de montage, démontage, vernissage de l'exposition, ainsi que le transport des œuvres : 500,00 euros TTC

Sont à la charge de l'organisateur :

Ø La mise à disposition de l'espace d'exposition

Ø L'assurance des œuvres

Ø L'accompagnement des artistes par une équipe de coordination de la galerie

Ø Organisation et mise en œuvre du format collectif d'exposition par une direction artistique

Ø La présence d'assistant.e.s sur les temps de montage et démontage de l'exposition

Ø La mise en œuvre d'actions culturelles et de sensibilisation des publics (ateliers, rencontres et conférences, les formats restant à définir avec les artistes)

Ø La communication (affiche, tract, réseaux sociaux)

Ø La remise en état de l'espace après le démontage

Le cadre et les modalités de la monstration des œuvres sont définis par un contrat conclu entre Amiens Métropole et les artistes. La vente d'œuvres n'est pas autorisée sur site.

5. PROPOSER SA CANDIDATURE

Cet appel à projets est ouvert à des artistes émergent.e.s ou confirmé.e.s, de notoriété régionale, nationale ou internationale, évoluant dans le champ des arts visuels et ayant un numéro SIRET.

Les artistes peuvent postuler :

- Individuellement, souhaitant intégrer cette exposition collective dont le commissariat relèvera d'Amiens Métropole, appuyé par le comité de sélection.

OU

- Collectivement, en soumettant une proposition d'exposition à partir d'un concept, comprenant une scénographie adaptée à l'espace et aux conditions financières proposées dans le cadre de cet appel à projets.

Les artistes s'engagent :

- A participer au montage et au démontage de l'exposition et doivent être assuré.e.s pour cette activité ;
- A être présent.e.s le soir du vernissage.

Les candidatures doivent s'accompagner des éléments suivants :

- Un CV récapitulatif du parcours de l'artiste, sa formation, ses expositions, résidences etc (2 pages)
- Un book ou portfolio (10 pages)
- Une note d'intention sous la forme de texte, comprenant des dessins, photos, vidéos, reproductions d'œuvres, etc.

La ou les œuvres proposées devront faire l'objet d'une présentation, y compris technique (incluant le format et les besoins techniques divers).

L'envoi des projets s'effectue par email à l'adresse suivante : p.renaud@amiens-metropole.com

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en compte.

6. LES CRITERES DE SELECTION

La sélection des candidatures sera assurée par un jury réunissant des personnalités qualifiées autour de la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine d'Amiens Métropole.

Les dossiers seront analysés au regard des caractéristiques suivantes :

- qualité artistique, clarté et cohérence du projet d'exposition ;
- pertinence du projet dans le parcours de l'artiste ou des artistes exposés ;
- adéquation du projet avec les capacités techniques du lieu et sa situation.